

Du service public à l'économie des besoins

Jacques Fournier, président d'honneur du CIRIEC-France



Le service public « à la française » est l'application d'une notion plus large et potentiellement plus mobilisatrice, celle de l'organisation collective de la satisfaction des besoins. C'est en se référant à ce concept qu'il devient possible de renouveler l'approche concernant le champ, le mode d'organisation, les principes de fonctionnement, le financement de cette intervention collective. Ce faisant on remet en cause certains dogmes européens mais on rejoint aussi des tendances qui, la crise aidant, se manifestent en d'autres régions du monde.

Les partisans du service public sont aujourd'hui sur une position défensive. Privatisations, changements de statut, ouvertures à la concurrence, remise en cause des missions, réduction des moyens : face à ces atteintes réitérées à la conception française du service public, usagers et syndicats protestent, se mobilisent, pétitionnent, actionnent leurs élus. Moyennant quoi le rouleau compresseur de la mondialisation libérale continue à fonctionner et toutes les batailles sont perdues les unes après les autres. Cela risque d'être à nouveau le cas pour le changement de statut de la Poste, en dépit du succès de la votation populaire organisée à son sujet. Pourquoi ces échecs ? Parce que pour l'opinion, telle qu'elle est aujourd'hui conditionnée par le discours économique dominant, le service public est une exception dans le schéma de pensée que le libéralisme a installé dans nos esprits. Les manifestants pro-service publics sont écoutés. On voudrait bien qu'ils aient raison. Mais non, décidément, il faut bien se rendre compte qu'ils sont à contre courant du sens de l'histoire. La référence au facteur rural, fréquente dans les commentaires publiés sur la Poste, est significative à cet égard : personnage sympathique mais dépassé.

On veut bien concéder qu'il faut des services publics dans un Etat moderne : pour assurer les fonctions de souveraineté (justice, police, défense, relations extérieures) et pour fournir à la machine économique des bases nécessaires à son développement (formation, santé, infrastructures). Mais, d'une part, ces actions doivent rester d'une ampleur limitée, sinon, nous explique-t-on, la charge qu'elles entraînent nuirait à la compétitivité de l'économie. D'autre part, le modèle de référence retenu pour organiser leur fonctionnement est de plus en plus celui de l'entreprise capitaliste privée. C'est évident pour les grands services publics de réseau avec la privatisation, la mise en bourse et l'introduction de la concurrence. Mais c'est vrai aussi pour les administrations traditionnelles avec l'introduction des MTM (mécanismes type marché, belle invention des promoteurs du « new management » public), les réorganisations imposées sur critères de pure rentabilité (dont la RGPP, révision générale des politiques publiques, est la dernière et la plus systématique des illustrations) et la recherche de nouveaux stimulants dans la gestion des ressources humaines.

Il faut renverser la perspective. On n'y parviendra qu'en prenant la mesure de ce que représente le service public dans l'économie et en l'intégrant dans une perspective nouvelle, celle de la promotion de l'économie des besoins. L'activité de service public est une activité productive. Fournir de l'éducation, des soins, un logement, construire une route ou un port, rendre la justice : toutes ces prestations et bien d'autres, qu'elles soient fournies gratuitement ou moyennant paiement, contribuent à la richesse de la nation, au même titre que la fabrication des automobiles, la fourniture de services de banque et d'assurance ou l'organisation de circuits touristiques. Ainsi que le relève le rapport Stiglitz, la valeur de cette production est mal mesurée dans les agrégats de la comptabilité nationale. Si l'on additionne la valeur des services rendus par l'Etat et les collectivités publiques (évaluée, faute de mieux, d'après leur coût), et celles des prestations fournies par les services publics marchands, on arrive, pour 2008 en France, à un total qui avoisine le tiers de la production nationale. Cette production publique est un facteur puissant de lutte contre les inégalités. C'est ce que montre une étude parue dans la publication de l'INSEE intitulée « France, Portrait social édition 2008 » et dont le titre suffit presque à décrire le contenu (Elise Amar, Nathalie Befy, François Marical, Emilie Raynaud, « Les services publics de santé, éducation et logement contribuent deux fois plus que les transferts monétaires à la réduction des inégalités de niveau de vie »). Les auteurs ont évalué la répercussion sur l'éventail des ressources des ménages en France des prestations monétaires (retraites, allocations familiales ..) et des services publics (éducation, santé notamment). Il résulte de leur étude que cet éventail est fortement réduit par ces dispositifs. L'écart entre le quintile des revenus les plus bas et celui des revenus les plus élevés se trouve ainsi fortement réduit (1 à 2,55 contre 1 à 6,65). Et ce sont les prestations fournies par les grands services publics qui jouent à cet égard le rôle le plus important. Ces données, établies pour l'année 2006, ne prennent pas en compte les facteurs sociologiques qui font que des dépenses de même montant peuvent avoir des impacts réels très différents suivant la catégorie socioprofessionnelle de ceux qui en bénéficient. Elles montrent, néanmoins, l'importance de l'effet de correction des inégalités, et par là de renforcement de la cohésion sociale, dont sont porteurs les services publics. Le service public n'est pas un simple adjuvant à l'économie de marché. Il est porteur d'une logique différente et c'est cette logique qu'il faut mettre en valeur.

Que faut-il entendre par économie des besoins ? Face au marché capitaliste il existe, pour l'action publique, deux voies principales d'intervention portées par deux principes différents : la régulation des activités privées et l'organisation des services collectifs. C'est la première qui est aujourd'hui privilégiée par les politiques publiques, qu'elles soient de droite ou de gauche. La crise a confirmé la nécessité de la régulation financière. On s'efforce, de G8 en G20, d'en resserrer les écrous. Mais le concept de régulation peut trouver des applications en bien d'autres matières : droit du travail, échanges commerciaux, lutte contre le dumping fiscal et social, organisation des flux migratoires, protection de l'environnement. Quelle que soit son degré d'intensité, cette première forme d'intervention laisse subsister deux données de base de l'économie de marché capitaliste : la liberté des producteurs et l'inégalité des consommateurs. On peut certes, pour des raisons d'ordre public, de santé ou de protection de l'environnement, interdire certaines productions, les OGM par exemple. On peut aussi, par l'impôt, le salaire minimum ou divers mécanismes de redistribution, chercher à limiter l'écart des revenus. Mais on se borne ainsi à infléchir le fonctionnement du système. On ne le transforme pas. Le marché continue à faire la loi. Avec la seconde forme d'intervention, ces deux données disparaissent ou se trouvent, tout au moins, fortement atténuées. Les mécanismes de marché subsistent. Mais ils sont dans une position subordonnée. On considère alors en effet que c'est à la collectivité d'organiser la satisfaction des besoins. Cela n'interdit pas à des acteurs privés d'y contribuer. Mais ils interviennent dans le cadre d'un pilotage public et dans des conditions telles que les prestations puissent être fournies en fonction non plus de la demande solvable mais du besoin social. L'idée de base est que, dans un certain nombre de domaines, correspondant à des besoins essentiels pour l'individu ou pour la collectivité (éducation, santé, culture, sécurité et action sociale, logement, transport, énergie, communications, services de proximité), on ne peut laisser prévaloir les mécanismes du marché. C'est à la collectivité qu'il revient de

définir les orientations de la production et les principes de sa répartition. Les conditions de mise en œuvre de cette idée générale varient fortement d'un secteur à un autre. Les organisations mises en place dans les secteurs de l'éducation, de la santé, du logement, des transports, pour ne prendre que ces exemples, sont très différentes l'une de l'autre. Mais elles ont bien deux caractéristiques communes : le rôle directeur conféré à la collectivité organisatrice ; l'effort consenti pour permettre la satisfaction de la demande non solvable. Cette seconde forme d'intervention englobe le service public tel que nous le concevons en France. Mais son champ peut s'étendre bien au delà. Elle trace les contours de ce que l'on pourrait appeler l'économie des besoins. Elle peut être vue comme le point de départ possible d'un nouveau modèle de développement économique et social.

Le domaine de cette économie des besoins est actuellement en voie de contraction dans certains secteurs, notamment du fait de l'ouverture à la concurrence des grands services publics de réseaux, télécommunications notamment. Mais, même dans ces secteurs, le rôle de la collectivité demeure reconnu. C'est le cas dans le domaine du transport ou celui de l'énergie. Dans le même temps l'économie des besoins s'affirme plus qu'auparavant dans d'autres domaines. C'est en particulier le cas du logement où la pression en faveur du logement social s'accroît et où la reconnaissance par la loi d'un droit opposable au logement, même sous la forme étriquée qui reste la sienne aujourd'hui, marque une évolution importante sur le plan symbolique. Cela aurait pu être également le cas, à la faveur de la crise, dans les domaines des services financiers, si les interventions publiques précipitamment décidées à la fin de l'année 2008 pour venir au secours des banques en difficulté avaient débouché sur une prise de contrôle durable de l'Etat sur le secteur bancaire.

Intégrer la réflexion sur le service public dans la perspective plus large de la promotion de cette économie des besoins présente un double avantage. Cela permet, en premier lieu, de reprendre l'offensive. Le service public n'apparaît plus comme un vestige du passé, il est un ferment pour l'avenir. C'est l'un des éléments à partir desquels on peut construire une nouvelle voie de développement, qui dépasse celle que nous offre le capitalisme financier. Cette voie est loin d'être assurée. Mais il vaut la peine d'essayer de l'emprunter. C'est la part d'utopie dont ont besoin, à toute époque, ceux qui veulent changer la société. S'ouvre ainsi à l'action collective une perspective beaucoup plus dynamique que la simple défense de l'existant. Cela oblige, en second lieu, à revisiter la théorie et la pratique françaises du service public qui restent valables dans leurs principes mais qui ont bien besoin d'être dépoussiérées dans nombre de leurs aspects. L'approche par les besoins peut se révéler à cet égard particulièrement stimulante. Elle met l'accent sur le service à assurer plus que sur la structure à mettre en place. Elle introduit les citoyens-utilisateurs, aux côtés des agents et des responsables politiques, dans le dialogue à organiser. Elle permet de transcender les dérives corporatistes qui desservent parfois, vis à vis de l'opinion, la cause du service public.

Il s'agit de dégager une nouvelle vision de l'intervention collective, tenant compte des expériences et des échecs du passé et prenant en compte les nouvelles attentes des populations. Cette recomposition est à réaliser autour de quatre axes principaux.

- La définition des besoins à satisfaire et des droits à reconnaître à cet effet

Le périmètre de ce que l'on entend ici par économie des besoins peut être plus ou moins important selon les lieux et les époques. La crise que nous n'avons pas fini de traverser devrait logiquement conduire à en élargir les contours. C'est l'un des enjeux politiques forts de la période qui vient. On y reviendra. Ce qu'il faut souligner d'emblée c'est que, dans tous les domaines qu'englobe ce périmètre, la référence aux besoins renvoie aux concepts d'égalité et de droit fondamental. L'exigence d'égalité est partout présente. Mais elle n'a pas partout le même degré d'intensité. Dans certaines fonctions (éducation, santé) c'est une égalité totale qui est en principe recherchée. La collectivité doit permettre à chacun d'aller vers le niveau le plus élevé possible d'éducation, d'obtenir tous les soins que son état de santé requiert. On sait bien que, pour des raisons d'ordre sociologique, cet objectif théorique n'est jamais pleinement atteint. Les couches les plus aisées de la population savent utiliser mieux que d'autres les moyens que leur offre la collectivité. Il n'en demeure pas moins que l'objectif est particulièrement mobilisateur et qu'il doit rester affiché. Sa réalisation implique normalement la gratuité ou la quasi-gratuité de la prestation fournie. Ailleurs (logement, transports par exemple) l'exigence d'égalité est moins forte. Une différenciation est admise en fonction des revenus. Il n'est pas considéré comme anormal que les plus riches soient mieux logés ou qu'ils puissent voyager en première classe. Mais la collectivité entend assurer à chacun la garantie d'un certain niveau de satisfaction. Elle le fait grâce à des aides financières qui permettent soit d'offrir le service à moindre coût (transports en commun, logement social) soit d'augmenter les ressources des utilisateurs (allocation logement). Dans tous les cas l'action à mener par la collectivité s'effectue à partir de la reconnaissance d'un droit qui, dans les classifications juridiques, relève de la catégorie des droits économiques et sociaux (par opposition aux droits civils et politiques) et de celle des droits-créance (par opposition aux droits-liberté). A ce titre le développement de l'économie des besoins passera souvent par une bataille sur la liste et le contenu des droits fondamentaux. Il est intéressant de lire dans cette perspective le petit ouvrage dans lequel Guy Braibant a rendu compte des discussions auxquelles a donné lieu l'élaboration de la charte européenne des droits fondamentaux (2001 Editions du Seuil). En comparant les formules utilisées et en comprenant la genèse des nuances qu'elles comportent (droit à l'éducation à l'article 14, protection de la santé à l'article 35, accès aux services d'intérêt économique général de l'article 36, aide au logement de l'article 34, etc) on voit se dessiner en filigrane la conception européenne de la place à faire à l'économie des besoins, conception que le représentant de la France, avec quelques autres, a contribué à élargir, mais qui reste extraordinairement prudente. La reconnaissance d'un droit ne suffit pas à en assurer le respect effectif. Mais elle constitue un levier pour l'action. Il n'est pas indifférent, à cet égard, qu'un droit dit « opposable » au logement ait été ébauché en France par la loi du 5 mars 2007 ou qu'un droit fondamental d'accès à internet ait été en 2009 reconnu en Finlande.

- La hiérarchisation des principes d'organisation à mettre en œuvre

Ce qui compte avant tout c'est le pilotage public, la coordination des acteurs, les règles du jeu qui leur sont imposées, plus que la nature publique ou privée des opérateurs ou la propriété publique ou privée des moyens de production. La notion d'« autorité organisatrice », utilisée en matière de transport, illustre bien cette idée. En d'autres termes, dans les fonctions relevant de l'économie des besoins, la collectivité publique a un rôle directeur mais son intervention ne passe pas exclusivement par la mise en place d'une structure à caractère public. D'une fonction à l'autre il lui est loisible d'une part de combiner différemment les formes d'action dont elle dispose (réglementation, prestations en espèce, prestations en nature), d'autre part de faire appel à des opérateurs de statuts différents (administrations ou établissements publics, opérateurs de l'économie sociale ou du secteur privé). Dans le domaine du logement par exemple la régulation du marché foncier ou le régime de l'allocation logement peuvent jouer un rôle aussi important que l'intervention des offices d'HLM. La structure publique est toujours présente mais sa place peut-être plus ou moins prédominante. Elle est exclusive dans les fonctions de souveraineté (pas de justice ou de police privée) mais elle s'accommode partout ailleurs, y compris dans les services publics dits « administratifs », de la présence d'acteurs privés (établissements privés d'enseignement, médecins libéraux ou cliniques privées par exemple). Deux remarques à ce propos : 1) La place à réserver à l'opérateur public est un problème politique dont la solution varie d'une fonction à une autre. Il peut être l'intervenant privilégié pour la fourniture du service (éducation). On peut le concevoir comme un opérateur de référence assez puissant pour peser sur le fonctionnement du marché (objectif à retenir pour le logement social en dépit des orientations restrictives que l'Europe voudrait nous imposer en ce domaine). Ailleurs il sera le témoin nécessaire de la possibilité d'une fourniture de qualité (France Culture). 2) Le pilotage par la collectivité publique implique que la stratégie à mettre en œuvre par l'opérateur principal, qu'il soit public ou privé, ne lui soit pas dictée par le marché. Cette observation

conduit à refuser la mise en bourse d'un opérateur comme EDF. Ajoutons enfin que pilotage public n'équivaut pas à direction par l'Etat. Dans nombre des fonctions considérées, tout ou partie de l'action à mener relève des collectivités territoriales voire, pour les services de proximité ou l'organisation de la vie quotidienne, d'entités nouvelles à définir, telles que groupements coopératifs ou communautés de voisinage.

- L'émergence d'une nouvelle culture du service collectif

Les Français sont attachés à leur service public. Cela ne les empêche pas d'en critiquer à l'occasion les rigidités et de mal en supporter les pesanteurs. Notre modèle du service public, tel qu'il s'est dégagé à la fin du 19ème et au début du 20ème siècle, se voulait tutélaire. Il établissait entre le service et ses usagers une relation de protection, dont témoigne le vocabulaire utilisé : instruction publique, assistance publique, vaccination obligatoire, protection maternelle et infantile... La prestation est définie d'en haut, pour le bien des populations concernées. Elle est administrée uniformément. Ce schéma d'inspiration bienveillante s'est prêté à des dérives autoritaires dont nous gardons les traces. Il n'est plus de mise aujourd'hui, compte tenu de l'évolution de la société. L'élévation du niveau d'éducation, l'exigence accrue d'autonomie, au niveau des individus comme des groupes sociaux, le développement fantastique des moyens de communication ont transformé profondément les attentes des citoyens-utilisateurs. Ils obligent à repenser en profondeur les principes de fonctionnement du service public.

C'est une nouvelle culture du service collectif, plus solidaire, plus conviviale, plus participative, qui est en train d'émerger et qu'il faut consolider. Cela implique en particulier la diversification des prestations fournies par le service et leur adaptation aux situations individuelles. On ne prendra ici qu'un exemple, dans le domaine de l'éducation, celui du collège unique, aujourd'hui souvent mis en cause. Autant l'on peut considérer que cette institution est justifiée dans son principe, par l'élévation qu'elle permet du niveau d'éducation de la masse de la population, et que le retour à des filières séparées dès le plus jeune âge nuirait gravement à l'égalité des chances, autant il est souhaitable que l'on sache, à l'intérieur de cette structure commune, diversifier les formations et les options praticables et permettre à chaque élève, par un suivi approprié, de tirer le meilleur parti de la formation dispensée. Cela suppose aussi, bien évidemment, le développement des procédures de transparence et de concertation. Internet offre à cet égard, pour l'accès aux documents administratifs, la motivation des décisions, l'information des citoyens, des possibilités nouvelles que le service public peut et doit utiliser sans complexe, car il n'a rien à cacher. Les procédures participatives peuvent être, elles aussi, considérablement enrichies par ce biais. La hiérarchie traditionnelle des administrations est heureusement bousculée par ces nouveaux canaux de communication et devra ménager la place d'un fonctionnement en réseau plus propice à l'innovation.

En bref, l'économie des besoins repose sur la coopération plus que sur la contrainte. Elle est ouverte aux initiatives de la société civile et de ses ONG. Elle offre un cadre à la recherche d'une nouvelle façon de produire et de consommer. C'est un nouveau système de valeurs qui doit s'édifier sur ces bases.

- Le traitement approprié des problèmes de financement

La notion même d'économie des besoins implique une certaine mutualisation de la prise en charge de son financement, dans la mesure où le niveau de satisfaction du besoin ne dépend plus ou ne dépend qu'en partie des ressources de chacun. Cette mutualisation peut être réalisée en amont, par une action en quelque sorte préventive sur le fonctionnement du marché dans le secteur considéré (par exemple limitation des plus values foncières ou tarification différenciée des fournitures d'énergie), ou en aval, par la prise en charge collective, totale ou partielle, des dépenses de fourniture des prestations. Le débat public se concentre sur les problèmes qui se posent dans ce second cas. Mais il ne faut pas sous estimer les possibilités d'action qui existent dans le premier.

S'agissant des dépenses publiques et de leur couverture par les prélèvements obligatoires il est impératif de sortir du schéma de pensée que nous impose, par l'utilisation de certains agrégats de la comptabilité nationale, le discours de l'idéologie dominante. Les prélèvements obligatoires ne sont rien d'autre que la rémunération de la production assurée grâce à la dépense publique. Ils sont, et c'est inévitable, vécus comme une charge par ceux qui les subissent. Mais cette charge n'est que le prix du service rendu par la collectivité. Ce qui compte, du point de vue du bon fonctionnement de l'économie marchande, n'est pas le niveau intrinsèque du prélèvement mais la comparaison à faire entre ce niveau et celui de la production collective qu'il finance. L'exemple des dépenses de santé est topique à cet égard. Aux Etats Unis, à l'heure actuelle les dépenses de santé sont nettement plus élevées qu'en France (de l'ordre de 16% du PIB, contre 11%). De l'avis de tous les spécialistes leur efficacité est pourtant moindre. Mais, financées en majeure partie par des mécanismes d'assurance privés, elles n'augmentent pas le taux des prélèvements obligatoires. Il en va différemment en France où environ 80% de ces dépenses sont prises en charge par la sécurité sociale. Nous avons de ce fait quelques points de prélèvements obligatoires en plus par rapport aux Etats Unis. Cette différence est-elle nuisible du point de vue de la bonne santé de notre économie? A l'évidence non. C'est pourtant ce à quoi voudrait nous faire conclure l'analyse économique la plus courante. Dépenses publiques et prélèvements obligatoires sont au demeurant des agrégats complexes, qui prétendent faussement représenter par une donnée unique des composantes très dissemblables. Une analyse économique pertinente doit les désagréger. On s'apercevra alors par exemple que les dépenses de l'Etat sont en France inférieures à la moyenne européenne, celles des collectivités locales d'un niveau comparable et que, si le total des dépenses publiques se situe effectivement en haut de l'échelle, à un niveau comparable à celui des pays scandinaves, cela tient à l'étendue de la couverture sociale, qui repose plus qu'ailleurs sur des mécanismes réglementaires.

La dépense publique et sa couverture par l'impôt constituent donc un mode normal de financement de l'économie des besoins. Pour autant il est tout à fait justifié que l'on cherche à maximiser l'efficacité de cette dépense. Cela peut passer ici par un renforcement des moyens mais ailleurs par des restructurations ou des réductions d'effectifs. L'un des grands principes de la théorie française du service public est celui de son adaptabilité à l'évolution des besoins. Il n'y a pas de droit au maintien des situations acquises. Une opération du type RGPP n'est pas condamnable en elle-même. Le drame vient de ce que elle n'est opérée qu'à sens unique, dans le seul objectif de réduction des dépenses. Ce faisant le gouvernement actuel rend un mauvais service à la nation : non seulement parce que certaines des mesures décidées réduiront, en quantité ou en qualité, le service rendu ; mais aussi et surtout parce que l'on rend ainsi suspecte toute mesure de réorganisation, même lorsqu'elle vise réellement à assurer une meilleure satisfaction des besoins.

La promotion de l'économie des besoins pourrait constituer un axe politique fort pour une gauche française qui se voudrait socialiste. Les orientations esquissées ci-dessus tracent les contours d'une évolution que pourraient prendre en charge ce qu'il est convenu d'appeler les forces de progrès et en particulier celles qui s'étiquettent socialistes. La crise que nous traversons a montré une nouvelle fois la fragilité et les limites du capitalisme financier. On a fait appel à l'Etat comme à un pompier pour éteindre l'incendie, en consolidant le secteur bancaire et en injectant des liquidités dans l'économie. On a essayé de rendre un peu plus contraignante la régulation des transactions financières. Pour le surplus, voici que l'on s'apprête à reprendre les recettes du passé. Après que l'on ait distribué beaucoup d'argent aux divers secteurs touchés par la crise, ce sont les services publics qui devront une nouvelle fois se serrer la ceinture. La promotion de l'économie des besoins pourrait être l'un des axes forts d'une alternative à opposer à ce retour en force du libéralisme. Elle montrerait qu'à côté et au delà de la simple régulation de l'économie marchande, il existe une autre voie, susceptible d'en préfigurer le dépassement.

L'approche par l'économie des besoins s'inscrit dans le continuum de la pensée socialiste. Elle reprend, en lui donnant toute sa portée, le concept de « fonction collective » que la planification française avait mis à l'honneur dans les années soixante. Elle tient compte de l'expérience des débats passés et des échecs rencontrés par la gauche lorsqu'elle est venue au pouvoir. Elle met au premier plan, non plus la propriété des moyens de production ou le volume des dépenses publiques, mais la fonction d'assemblage, d'organisation de la satisfaction des besoins, que doit remplir la collectivité dans des domaines essentiels. Elle ouvre ainsi la voie à un modèle de société moins bureaucratique, plus ouvert, plus souple, que celui avec lequel l'option socialiste s'est trop souvent identifiée dans le passé. Cette approche est en même temps réaliste. Elle va certes nettement plus loin que la simple « défense du service public » à laquelle la gauche a dû se résigner depuis un certain temps, lui permettant ainsi de reprendre une posture offensive. Mais elle se greffe sur une espèce déjà connue et expérimentée - le service public, précisément - et elle peut s'enrichir par la confrontation avec des expériences étrangères qui, en Europe, en Amérique latine ou ailleurs, s'inspirent de principes analogues. Ouvrant la voie à des développements futurs sans forcément les imposer dans l'immédiat, elle permet de jeter un pont entre le projet à long terme des socialistes et les programmes à moyen terme d'une législature ou d'un gouvernement.

Le parti socialiste français avait l'occasion de s'engager dans cette voie lorsqu'il a, en juin 2008, actualisé le texte de sa « déclaration de principe ». Il a malheureusement raté cette occasion. L'article 6 de la déclaration, au lieu de placer sur le même plan, comme deux axes essentiels de l'action publique, la régulation de l'économie marchande et l'organisation collective de la satisfaction des besoins, ne retient que le premier. La « satisfaction des besoins essentiels » est certes évoquée, mais seulement en tant que finalité de la régulation, ce qui ne fait qu'ajouter à la confusion du texte. Se rallier presque sans conditions, trois mois avant la crise, à l'économie de marché : cela a bien l'allure d'une erreur historique. Empêtré comme il l'est dans les querelles de personnes, le PS saura-t-il la rattraper ? Espérons le, même si pour le moment rien n'est moins sûr.

La problématique esquissée ci-dessus trouve des correspondances au delà de nos frontières. La bataille engagée par le Président Obama pour assurer une couverture santé aux citoyens des Etats Unis, les initiatives de plusieurs Etats sud-américains pour reprendre le contrôle de leurs richesses naturelles ou briser le monopole des multinationales pharmaceutiques s'inscrivent dans la même perspective. Le contexte européen n'est à première vue pas favorable. Pourtant il y a là aussi un combat à mener. Le thème du service public a été au centre de bien des débats en Europe au cours des vingt dernières années. Là encore c'est une bataille défensive qui a été menée, essentiellement à propos des grands services publics de réseau (communications, transports, énergie) désormais soumis aux lois de la concurrence mais dont la spécificité a néanmoins été prise en compte, par référence au concept de service d'intérêt économique général. Dans le dernier état du droit européen (Traité de Lisbonne), trois novations sont à noter : 1) A la demande du Président Sarkozy, alors fraîchement élu, la notion de « concurrence libre et non faussée », ne figure plus au nombre des objectifs de l'Union. Elle ne disparaît pas du traité, loin de là, mais elle n'est plus qu'un outil au service de la réalisation d'une « économie sociale de marché hautement compétitive ». 2) La charte des droits fondamentaux, et donc celles de ses dispositions pouvant servir de fondement à certains aspects de l'économie des besoins, sont intégrées dans le droit européen. 3) Un protocole annexe n°9 sur les services d'intérêt général souligne les prérogatives des Etats membres en la matière et en particulier « la grande marge de manœuvre » dont ils disposent « dans la fourniture, la mise en service et l'organisation des services d'intérêt économique général d'une manière qui réponde autant que possible aux besoins des utilisateurs ». Il affirme en même temps l'entière compétence des Etats membres pour ce qui concerne les services « non économiques » d'intérêt général.

Ces dispositions nouvelles vont dans le bon sens. Mais il serait erroné d'en conclure qu'elles engagent la construction européenne dans une voie nouvelle. Le libéralisme économique reste l'alpha et l'oméga de l'approche communautaire et les évolutions en cours dans les secteurs couverts par les grands services de réseau vont se poursuivre. Ceci dit, l'expérience montre que les actions menées à Bruxelles peuvent avoir des débouchés. De surcroît la crise actuelle ébranle les certitudes et remet en cause des schémas qui paraissaient bien établis. Même s'il s'avère particulièrement difficile, le combat vaut donc d'être poursuivi.

Mais, là aussi, un renouvellement de la problématique est souhaitable. En allant du plus général au plus spécifique, trois orientations sont à mettre en avant :

- Le rééquilibrage de la dynamique européenne. L'Europe doit marcher sur ses deux pieds ou, pour utiliser une autre métaphore, être propulsée par deux moteurs : celui de la concurrence et celui de l'intérêt général. Le premier a fonctionné à plein régime. Il connaît quelques ratés aujourd'hui, que l'on devra réparer par une régulation plus efficiente. Le second est jusqu'à présent resté poussif. Le moment est venu de lui donner de la puissance, notamment par l'encouragement au développement des services collectifs.

- Une approche globale du service d'intérêt général. La distinction tranchée faite entre services économiques, soumis à la concurrence, et services non économiques, librement organisés par les Etats membres, peut paraître protectrice de ces derniers. Elle est en vérité pernicieuse car, à la faveur des déplacements de frontière susceptibles de faire basculer un certain nombre d'activités (en matière de logement ou de santé par exemple) dans la catégorie des services économiques, c'est la vision libérale qui risque de s'imposer progressivement pour l'ensemble. Il est normal qu'une Europe qui se veut politique s'intéresse à toutes les interventions collectives. Dans cette perspective l'idée d'une directive communautaire sur les services d'intérêt général, qu'avait retenu le projet de constitution rejeté en 2005, est à reprendre. Elle pourrait trouver un prolongement naturel dans la mise en place, au sein des services de la Commission, d'un commissaire et d'une direction en charge de cette dimension nouvelle de l'action communautaire.

- Le primat de la coopération sur la concurrence. Il ne s'agit pas de revenir sur l'ouverture à la concurrence dans un certain nombre de secteurs. Mais il convient d'encourager, dans ces secteurs comme dans les autres, les échanges d'expérience et les coopérations. A partir du moment où les actions nationales s'inspirent du même intérêt général et ont des objectifs comparables, il y a une forte valeur ajoutée à organiser leur convergence au niveau européen. Il existe d'ores et déjà des programmes en ce sens, notamment dans les domaines de l'éducation et de la recherche. Il faut évidemment les encourager. Dans le prolongement de cette orientation la constitution de services publics au niveau européen, qui s'ébauche dans certains secteurs, est à envisager positivement à condition qu'elle s'inscrive bien dans une perspective de promotion de l'intérêt général européen.

La théorie française du service public, en dépit de, ou peut-être à cause de, ses ambiguïtés est à coup sûr l'une des plus achevées. La pratique française du service public a largement tenu la route et, en dépit des critiques qu'ils ont parfois à formuler, ses utilisateurs lui sont attachés. Il s'agit aujourd'hui non pas d'abandonner mais d'enrichir cette théorie et cette pratique. Le concept d'économie des besoins, avec la part d'utopie qu'il comporte, peut y contribuer.

[Raison présente n° 173 \(1^{er} trimestre 2010\)](#)

ACTUALITE

Création d'un fonds d'investissement dans les entreprises sociales et solidaires

La mise en œuvre des premières mesures adoptées dans le cadre du programme d'investissement pour l'avenir (Grand emprunt) a été annoncée. Le Premier Ministre, François Fillon, accompagné de René Ricol, a annoncé le 3 mai la signature des 10 premières conventions, dont la convention qui porte sur l'économie sociale et solidaire, entre l'Etat et les opérateurs qui vont gérer l'octroi des crédits.

La convention prévoit la création d'un fonds d'investissement dans les entreprises sociales et solidaires doté de 100 millions d'euros opéré par la Caisse des Dépôts et Consignations. Les bénéficiaires seront les entreprises sociales et solidaires et l'objectif est de soutenir plus de 2 000 entreprises et créer ou consolider plus de 60 000 emplois destinés à des personnes éloignées de l'emploi pendant une longue période. L'appel à projet pour sélectionner les partenaires sera lancé en juin 2010.

Bilan 2009 et perspectives 2010 du Mois de l'Economie Sociale et Solidaire

Le Conseil National des Chambres Régionales de l'Economie Sociale (CNCRES) organisait une réunion de bilan du Mois de l'ESS (Economie Sociale et Solidaire) 2009, le 29 mars dernier, en présence des partenaires et relais d'information. Si le bilan est globalement positif, les différents acteurs souhaitent enclencher la vitesse supérieure, notamment au travers d'une campagne médias nationale. Afin d'améliorer la lisibilité, les différents événements organisés ou co-organisés par les acteurs de terrain se regrouperont par thématiques (travailler/consommer/se loger/éduquer/entreprendre... etc).

Le message « Sociale et solidaire, l'économie qui sait où elle va » et la charte du Mois seront reconduits pour l'édition 2010.

In : *Actualité Coopérative* – Lettre d'information hebdomadaire de GNC - gnc@entreprises.coop
Pour en savoir plus : contact@lemois-ess.org

Nouvelle chaire Economie sociale et solidaire

Une chaire « Economie sociale et solidaire » (ESS) vient d'être créée au sein de l'université Paris-Est Marne-la-Vallée. Elle associe cinq partenaires du secteur de l'ESS, parmi lesquels la Scop Alternatives Economiques. Elle vise à développer des recherches et des formations universitaires permettant de promouvoir un emploi de qualité. Elle veillera à ce que les recherches menées et les formations d'enseignement supérieur mises en place soient conformes à une économie au service de l'homme. Les initiateurs de cette chaire souhaitent enfin contribuer à une plus grande visibilité du secteur.

Pour en savoir plus, [téléchargez le communiqué](#)

POINTS DE VUE

DU RIFI DANS L'ECONOMIE SOCIALE

La création du Mouvement des entrepreneurs sociaux (MOUVES) suscite des réactions de méfiance chez certains acteurs du secteur de l'économie sociale et solidaire, inquiets de la confusion que pourrait créer ce nouvel acteur. Parce que son existence pose de vraies questions ?

« Le Mouvement des entrepreneurs sociaux vient d'être porté sur les fonts baptismaux. Il entend rassembler des personnes dirigeant des entreprises à forte utilité sociale, indépendamment d'un statut juridique qui ne vaut pas

automatiquement brevet de vertu. Une initiative qui fait des vagues au sein du petit monde de l'économie sociale. Faut-il que ce secteur - qui se vante de peser 10 % de l'emploi et de rassembler des milliers de coopératives, mutuelles et associations - soit en crise pour s'effaroucher de l'apparition d'une association qui compte aujourd'hui moins de cent adhérents (dont l'auteur de ces lignes) ?

De fait, l'économie sociale, légitimement fière de ses « valeurs » et de ses « statuts », peine parfois à donner un contenu concret aux premières et à faire vivre démocratiquement les seconds. D'où son inquiétude devant le Mouves, accusé de faire entrer dans la bergerie de l'économie sociale le loup du social business à l'anglo-saxonne. C'est-à-dire une vision du social qui, au nom de l'empowerment des plus pauvres, glorifie la prise en charge par la société civile de ses propres problèmes, en faisant l'impasse sur la critique du capitalisme et le nécessaire rôle de l'Etat. Le risque est réel. Mais guère plus que celui lié à l'idée, répandue dans l'économie sociale, qu'il serait possible d'être solidaire sans remettre en cause la logique du marché. Le Mouves doit rapidement déterminer les critères définissant ce qu'est une entreprise sociale pour écarter tout soupçon. Quant à l'économie sociale, elle devrait s'interroger sur son identité et son potentiel de transformation sociale, avant de chercher des boucs émissaires à ses doutes existentiels ».

[Philippe Frémeaux](http://www.alternatives-economiques.fr)

<http://www.alternatives-economiques.fr>

RESTITUER A L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE SA MEMOIRE

« **A** l'heure où l'ESS connaît à la fois une forme de reconnaissance et un risque de division, qu'elle se penche sur sa mémoire apparaît non seulement comme utile, mais peut-être aussi comme nécessaire. Les fonds documentaires français relatifs à l'économie sociale et solidaire ont connu une histoire compliquée. Ceux relatifs à la coopération ont été réunis dans les années 70, puis divisés dans les années 90, pour devenir sinon inaccessibles, du moins difficilement consultables. Les fonds mutualistes ont bénéficié jusque récemment d'un traitement de faveur qui a permis l'expression de travaux remarquables, en particulier dans la collection « Racines mutualistes », mais subissent aujourd'hui un retrait regrettable (cf. A. Levesque, Recma, n° 285, juillet 2002, et [B. Gibaud et P. Toucas dans le numéro 316](#)). Les fonds associatifs sont dispersés. Reste un lieu qui a su maintenir une visibilité constante et récemment réunir les fonds les plus importants, comme ceux issus du grand mouvement de la coopération de consommation. Le [Cedias est ce lieu](#).

Grâce à un partenariat entre la [Bibliothèque nationale de France](#) et le Cedias soutenu par le [Crédit coopératif et sa fondation](#), la Recma bénéficie de la numérisation progressive de ses fonds. Se trouvent d'ores et déjà accessibles en ligne les cent premiers numéros de la Revue des études coopératives (1921-1955). Celles et ceux qui voudront les explorer y trouveront matière à éclairer leurs pratiques contemporaines et leurs choix face aux nouvelles alternatives ».

[Jean-François Draperi](#)

Rédacteur en chef de la RECMA (Revue internationale de l'économie sociale)

In : RECMA n° 316 (recma@recma.org)

UN DIRIGEANT DU MEDEF PRONE L'ECONOMIE SOCIALE

Thibault Lanxade, dirigeant de la société [aqoba](#), membre de la Commission des nouvelles générations au MEDEF - propose "au MEDEF de donner une place plus importante à l'Economie Sociale et Solidaire dite ESS et d'en promouvoir la représentation" et reprend à son compte deux mesures issues des 50 propositions pour changer de cap du Labo de l'économie sociale et solidaire.

Pour lire la suite : <http://blog.demain-ecosociale.org/post/2010/04/13/medefess>

[Rémi Laurent](#)

<http://blog.demain-ecosociale.org>

Le chèque vacances et le titre restaurant ne sont pas des niches fiscales !

« **A**u motif de lutter contre les niches fiscales, le gouvernement étudierait la taxation du chèque vacances et du titre restaurant. Force ouvrière s'élève contre cette incongruité qui s'apparente à une politique de gribouille.

• Utilisé quotidiennement par des millions de salariés pour se restaurer à un prix supportable, près de leur lieu de travail, le titre restaurant ne saurait être considéré comme un avantage fiscal ! A ce titre, le taxer serait une nouvelle attaque

contre le pouvoir d'achat des salariés, qui n'ont concrètement pas constaté la baisse des tarifs dans la restauration à la suite de l'abaissement de la TVA, qui coûte pourtant en année pleine 3 mds€ au budget de l'Etat.

• Par ailleurs Force ouvrière rappelle que plus d'un Français sur deux ne part pas en vacances, malgré la réussite incontestable du chèque vacances. Alors que le gouvernement se propose de favoriser le développement du chèque vacances particulièrement dans les PME, par la loi d'août 2009, une telle mesure serait contradictoire.

« Faites payer les pauvres, ce sont les plus nombreux » disait déjà Turgot.

Force ouvrière réclame une véritable politique fiscale qui passe par l'affaiblissement des taxes et impôts indirects au profit d'une réhabilitation de l'impôt sur le revenu et sa progressivité ».

[René VALLADON](mailto:rene.valladon@force-ouvriere.fr) rene.valladon@force-ouvriere.fr

[Bernard NOULIN](mailto:bnoulin@force-ouvriere.fr) bnoulin@force-ouvriere.fr

TRAVAUX DU CIRIEC

DINER-DEBAT

LA REFORME DE L'ETAT ET L'EVOLUTION DES POLITIQUES PUBLIQUES DANS UN CONTEXTE DE CRISE

Nous vous invitons à en débattre

jeudi 10 juin 2010

à 18h30 au Cercle Républicain,
5, avenue de l'Opéra, 75001 PARIS

avec

Christian VIGOUROUX

Conseiller d'Etat

Président de l'Association Services Publics

Gérard OLIET

**Membre de la section nationale des cadres Force Ouvrière
intervenant sur les problématiques et sujets RGPP**

Ancien cadre territorial

Cette manifestation sera suivie d'un dîner dans les salons du Cercle Républicain au cours duquel les participants pourront échanger avec nos conférenciers.

[Inscriptions : n.guillard@ciriec-France.org](mailto:n.guillard@ciriec-France.org)

RECHERCHE SUR LES SERVICES PUBLICS LOCAUX

La commission scientifique internationale « Services publics / Entreprises publiques » s'est réunie à Paris, le 30 avril 2010, en présence de Marcel Caballero et Nicole Guillard, représentants du CIRIEC-France, pour faire le point sur la recherche en cours portant sur les services publics locaux dans les domaines des transports, de l'eau et des déchets. Les sections autrichienne, belge, espagnole, française et italienne étaient représentées par leurs chercheurs respectifs. (Des recherches sont également réalisées en Algérie, Argentine, Canada, Japon et Suède)

La commission a pris connaissance du rapport intermédiaire sur les transports publics locaux, présenté par le professeur Andrea Zatti, de l'Université de Pavie. Plusieurs monographies nationales sont d'ores et déjà disponibles ou en cours de finalisation (Autriche, Belgique, Espagne, France et Italie). Le rapport final est prévu pour fin 2010.

Le pré-rapport sur l'eau a été présenté par Pierre Bauby, professeur à l'Université Paris VIII. Les monographies sont disponibles pour l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, l'Espagne, la France, l'Italie, le Japon et la Suède. La tendance générale observée est l'« économisation » de l'eau et la délégation de services.

Enfin, le professeur Antonio Massarutto, de l'Université de Milan a soumis à la commission le rapport sur les déchets, en partie finalisé (Autriche, Belgique, Espagne, France et Italie) et en cours d'achèvement (Allemagne, Japon, Pays-Bas, Royaume-Uni et Suède)

ciriec@ulq.ac.be

Publication : « THE WORTH OF THE SOCIAL ECONOMY »

Quelle est la valeur de l'économie sociale? Quelle valeur produit l'économie sociale? Les coopératives, les organisations sans but lucratif, les mutuelles, ainsi que les fondations partagent des valeurs communes qui imprègnent leurs activités et leurs méthodes. Pourtant, on sait peu sur la façon dont l'économie sociale est effectivement évaluée et comment l'évaluation peut renforcer ou atténuer sa spécificité.

Le CIRIEC-International vient d'éditer un ouvrage pour combler cette lacune dans la littérature sur l'économie sociale. Il cherche à faire une évaluation critique des intérêts auxquels l'économie sociale d'aujourd'hui doit répondre et pour lesquels des questions d'évaluation semblent les plus révélatrices.

Cet ouvrage est le produit d'une recherche collective dirigée par [Marie J. Bouchard](#), professeure à l'Université du Québec à Montréal et directrice de la Chaire canadienne de recherche en économie sociale. Il comporte, d'une part, quatre contributions fondées sur différentes disciplines : management, économie, sociologie et philosophie. Une deuxième série de contributions est constituée de sept analyses nationales de la façon dont l'économie sociale est évaluée dans différents contextes institutionnels: France, Québec (Canada), Royaume-Uni, États-Unis, Brésil, Portugal et Japon. La conclusion de l'ouvrage résume les résultats de cette étude et formule certaines questions adressées aux concepteurs des politiques, spécialistes de l'évaluation et acteurs de l'économie sociale.

Plusieurs membres du groupe de travail en économie sociale du CIRIEC-France ont contribué à la recherche : [Nadine Richez-Battesti](#), [Hélène Trouvé](#), [François Rousseau](#), [Bernard Eme](#) et [Laurent Fraise](#).

L'ouvrage est disponible en anglais.

<http://www.peterlang.com/index.cfm?vID=21580&vLang=F&vHR=1&vUR=2>

ECONOMIE ET SOLIDARITES

Economie et Solidarités est la revue du Centre interdisciplinaire de recherche et d'information sur les entreprises collectives (CIRIEC-Canada). Son contenu porte sur les caractéristiques de l'économie sociale, sur son rôle comme agent de développement socioéconomique, sur sa gestion, sur les secteurs d'activité où elle est engagée et sur l'analyse comparative internationale de son émergence et de son développement. En tant que revue scientifique destinée aux chercheurs (professeurs et étudiants), elle s'intéresse aux organisations de l'économie sociale (coopératives et associations) et traite de leur spécificité. En tant que revue destinée aux praticiens, elle vise à promouvoir le développement de ces organisations et entreprises dans les situations qui apparaissent les plus appropriées.

Pour bien comprendre cette double fonction de la revue, deux commentaires s'imposent. En premier lieu, dans une économie de marché comme la nôtre, où les organisations dominantes ne sont pas de type coopératif ou associatif, l'économie sociale est mal connue. Il importe dès lors de bien comprendre et de diffuser des connaissances spécifiques à ce type d'entreprise et d'organisation dont l'importance stratégique dépasse le poids statistique. En second lieu, par leurs fondements sociopolitiques, leur place au sein des différents secteurs d'activité (agriculture, épargne et crédit), leur rôle dans le développement régional et leur apport à la résolution de problèmes non ou mal résolus (habitation, emploi, etc.), les entreprises de l'économie sociale constituent souvent des agents de développement privilégiés plus aptes que d'autres à assumer certaines fonctions du processus de l'allocation des ressources. En somme, si la revue prétend participer à sa manière au développement de l'économie sociale, c'est en partie par choix mais aussi parce que cette forme d'entreprise peut apporter une réponse spécifique et pertinente à certains problèmes économiques et sociaux qui se posent aux sociétés contemporaines.

Cette publication est destinée aux professeurs, aux chercheurs, aux étudiants et aux praticiens intéressés par l'économie sociale, ses initiatives et son développement. Instrument de diffusion des connaissances dans le domaine, cette revue scientifique est le seul périodique nord-américain voué à l'économie sociale. Sa publication est rendue possible grâce à l'engagement social de l'ensemble des collaborateurs, aux revenus d'abonnements et de ventes au numéro et aux subventions.

Revue.ciriec@uqo.ca

A LIRE

LA RECMA : 10 ANS DE PUBLICATION SUR L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE TELECHARGEABLES GRATUITEMENT

Les articles de la revue sont indexés depuis le n°259 (1er trimestre 1996). La [base Sydes](#) répertorie les articles Recma depuis 1981 (n°203). Le catalogue numérique du [Cedias](#) propose un dépouillement des articles de 1921 à 1953. Ils sont téléchargeables ici sous format pdf à compter du n°278 (octobre 2000), gratuitement (après [identification](#)) jusqu'aux deux dernières années de publication où le téléchargement est payant (les 8 dernières livraisons).

Vous pouvez [commander les numéros disponibles](#) (depuis 1990, le n°233 ou n°30 selon le système de numérotation alors en cours, jusqu'au dernier paru) auprès du secrétariat de la Recma : admin@recma.org

Responsabilité sociétale des entreprises La spécificité des sociétés mutuelles dans un contexte européen

La RSE - outil nécessaire à la solidarité - s'appuie sur la démarche volontaire des entreprises désireuses de sortir de leur vision étroitement économique et d'interroger leurs relations avec la société. En parallèle, l'objet même des entreprises d'économie sociale, en particulier des mutuelles, consiste à répondre à l'intérêt général, et donc sociétal.

Cet ouvrage, édité par [Pour la Solidarité](#) a souhaité mettre en évidence le point d'intersection entre ces deux piliers essentiels au développement économique durable de notre société en retraçant d'une part les caractéristiques de la RSE et sa construction internationale et, d'autre part, celles du secteur de l'économie sociale ou plurielle. Poursuivant cette réflexion trop rarement abordée, il démontre que les mutuelles, actrices particulières de cette économie sociale, sont naturellement impliquées dans la responsabilité sociétale en raison de leur nature, leurs valeurs et leur histoire. L'ouvrage est ponctué d'interventions d'experts de la RSE et du monde des mutuelles et enrichi d'une préface de Nicole Notat qui, en représentante des agences de notation extra-financière, affirme l'évidence d'une réalité sociale et environnementale comme élément de comparaison et de différenciation des entreprises. Alors que Nadine Richez-Battesti, Maître de Conférences, Université de la Méditerranée, experte en économie sociale clôture l'exercice par une brillante démonstration de la contradiction entre intérêt et suspicion qu'entretiennent RSE et économie sociale et solidaire.

Télécharger le cahier : <http://www.pourlasolidarite.eu/Responsabilite-societale-des.11182?lang=fr&retour=y>

LA STRATEGIE 2020 EN QUESTION

Le 3 mars dernier, la Commission européenne a rendu publique une communication présentant la nouvelle stratégie économique de l'Union pour la décennie à venir : Europe 2020 succède ainsi à la stratégie de Lisbonne. Cette grande initiative de coordination des politiques économiques des 27 a pour ambition de tirer leurs économies hors de la crise et de préparer l'avenir. Que convient-il d'attendre de cette stratégie ? Est-elle à la hauteur des enjeux contemporains ?

L'auteur de cette étude de [Pour la Solidarité](#), [Antoine Freyburger](#), exprime son scepticisme en soulignant que « *Cette faiblesse inhérente de la stratégie, qui tient à ce qu'elle n'aboutira en fin de compte qu'à ce que les Etats voudront en faire, ne doit pas excuser la mollesse de la Commission qui aurait dû dans de telles circonstances user avec audace de son rôle puissant d'initiatrice des politiques européennes, dans le but de tirer les Etats vers le haut.*

Alors que tout commande un changement de paradigme, tout se passe comme si l'Europe s'était décidée, une fois passé le plus gros de la tempête, à revenir au business as usual »

Téléchargez l'étude : <http://www.pourlasolidarite.be/La-strategie-Europe-2020-en?lang=fr&retour=y>

RAPPORT VERCAMER

[Francis Vercamer](#), député, a été chargé d'un rapport sur l'économie sociale et solidaire. Etabli après de nombreuses auditions, ce document est disponible. Il comporte 50 propositions pour favoriser le développement de l'ESS sur les territoires.

Parmi les 5 principaux axes développés, l'un d'eux préconise d' « aller plus loin dans l'ancrage territorial de la politique d'économie sociale et solidaire » : « *Les acteurs de l'économie sociale répondent en effet majoritairement à des besoins locaux et différenciés d'un territoire à l'autre (régions agricoles notamment). C'est la raison pour laquelle il convient de s'appuyer sur un pilotage local de la politique de développement de l'économie sociale, pour faire du sur-mesure et mieux répondre aux besoins des acteurs.*»

<http://www.vercamer.fr/pdf/2010/04/rapport-ess-f-vercamer.pdf>

REVISTA DE ESTUDIOS COOPERATIVOS

[Revesco](#), (Revue d'études coopératives) est éditée par l'Ecole des études coopératives de la Faculté des sciences économiques et empresariales de l'Université Complutense de Madrid. Son n° 100 (numéro spécial) est consacré à la réponse de l'économie sociale face à la crise globale.

Principales contributions :

- Les difficultés de financement des entreprises participatives face à la crise économique : la création d'une entité financière de crédit comme alternative.
- Entrepreneurat et économie sociale comme mécanismes d'insertion socioprofessionnelle en temps de crise.
- Les caisses d'épargne et les coopératives de crédit face à la crise : évolution de leur présence territoriale et de leur opérationnalité.
- Les entités financières de l'économie sociale et la crise financière : une analyse des caisses rurales espagnoles.

La revue est disponible en espagnol (Résumés en français)

revesco@ccee.ucm.es

AGENDA

Appel à communication
pour le 3^{ème} colloque du DEUST Travail Social du 23 septembre 2010

EXISTE-T-IL DES ALTERNATIVES A LA BANQUE CAPITALISTE ?

« Réconcilier l'économie et la société »... Ce principe inscrit au fronton de l'économie sociale interpelle aujourd'hui avec vigueur tous les acteurs de la vie économique et sociale. Avec l'échec du capitalisme financiarisé et la mise en cause des politiques prônant l'individualisme et le court terme, l'esprit associatif, mutualiste et coopératif est de plus en plus fréquemment évoqué. Au 19^{ème} siècle, Frédéric-Guillaume Raiffensen (1818-1888) lançait les prémises d'un alter-financement, fondé sur la solidarité de tous les sociétaires, et d'organisations alternatives, mères de caisses de crédit portant son nom en Suisse, Allemagne et Autriche (actuellement Groupe Raiffensen) ou d'autres appellations comme en France (Crédit Mutuel, Crédit Coopératif...), par exemple. Dans les pays en voie de développement comme en Afrique ou développés mais avec des individus exclus du système bancaire capitaliste (en Chine ou en Inde notamment), le terme de tontine prône le même concept, formalisé sous la houlette médiatique du Prix Nobel de la Paix de 2006, Muhammad Yunus, de microfinance et de microcrédit (Grameen Bank).

La multiplication de nombreuses mises en oeuvre concrètes dans l'accompagnement et le soutien au financement des organisations, petites ou grandes, tous secteurs confondus, à vocation capitaliste ou non, offre un terrain propice à la réflexion et à la mise en perspective.

Ce colloque est ouvert non seulement aux chercheurs de la communauté des sciences humaines (gestionnaires, juristes, économistes, historiens, sociologues...) mais également aux professionnels et praticiens du secteur. L'objectif est de partager et de fédérer les travaux de recherche de nature académique avec les expériences de terrain alternatives de financement de l'économie et des particuliers.

Calendrier :

- Intention de communication (1 page; 3 à 5 mots clefs) : 15 juin 2010
- Réponse aux intentions : 1er juillet 2010
- Envoi du texte complet (12 pages maximum) : 20 août 2010
- Réponse pour acceptation : 1er septembre 2010
- Remise du texte définitif de la communication : 15 septembre 2010

Une sélection de communications sera publiée dans un numéro spécial de *La Revue des Sciences de Gestion, direction et gestion des entreprises*.

Télécharger l'appel à communication : "[Raiffensen réveille-toi, ils sont devenus fous !](#)"

Petit-déjeuner du CEGES et du Club de l'économie sociale « [Les mutuelles de santé : fiscalité, restructurations, gouvernance](#) ». Paris, 18 mai 2010. contact@ceges.org

Xèmes Rencontres du Réseau Inter Universitaire de l'Economie Sociale « [Elaborer un corpus théorique de l'économie sociale et solidaire pour un autre modèle de société](#) ». Luxembourg, 3 et 4 juin 2010. www.riuess.org/

Journées de travail « [Les intercommunalités et leurs politiques de soutien à l'économie sociale et solidaire](#) ». Organisées par le Réseau des Territoires pour l'Economie Sociale. Grenoble, 4 juin 2010. animation@rtes.fr

Rencontre chercheurs – acteurs « [Les motivations des salariés dans l'économie sociale et solidaire](#) ». Paris, 10 juin 2010. www.atelier-idf.org/agenda/

10^{ème} Conférence internationale de la Fédération des académies de management (IFSAM). « [Corporate democracy and performance](#) ». Paris, 8 au 10 juillet 2010. www.ifsam2010.org

Session de formation « [Réforme de la formation : que va-t-elle changer ?](#) », organisée par le Centre Inffo. Paris, 6 juillet 2010. [01 55 93 91 91](tel:0155939191)

ADHESION AU CIRIEC-FRANCE

Le CIRIEC est une organisation internationale non gouvernementale, créée il y a un siècle par un Français, le professeur Edgard Milhaud.

Son objet est la recherche et l'information sur l'économie d'intérêt général : économie sociale, économie publique et économie paritaire.

Ses travaux se réalisent au travers de réseaux nationaux et internationaux de chercheurs, de publications, de colloques, de congrès mondiaux,...

Ils contribuent à l'illustration, mais aussi à la promotion des entreprises et organisations qui partagent des valeurs de service de l'intérêt général, de non lucrativité et de démocratie économique.

Le CIRIEC est établi dans quinze pays. La section française est une association constituée d'adhérents, personnes physiques et morales. Parmi ces dernières : entreprises publiques, organisations et entreprises de l'économie sociale, organismes à gestion paritaire et syndicats.

Informations-adhésions : info@ciriec-france.org

Si vous souhaitez contribuer à alimenter les *Brèves* : marcel.caballero@club-internet.fr



**CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHE ET D'INFORMATION
SUR L'ECONOMIE PUBLIQUE, SOCIALE ET COOPERATIVE**

CIRIEC-France

7 passage Tenaille – F – 75014 Paris
Téléphone : 33 (0) 1 40 52 85 49 - Courriel : info@ciriec-france.org
www.c-france.org

